

Projet de rapport sur les travaux de la vingt-troisième réunion du Comité d'appui technique

Nairobi, 24 et 25 janvier 2019

Le Comité d'appui technique (« le Comité ») de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (« l'Accord-cadre ») a tenu sa vingt-troisième réunion les 24 et 25 janvier 2019 à Nairobi (Kenya). Les participants ont fait le point sur la mise en œuvre des décisions adoptées à la neuvième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi (le « Mécanisme »), tenue le 8 octobre 2018 en Ouganda. Coprésidée par Saïd Djinnit, Envoyé spécial de l'ONU pour la région des Grands Lacs, et Basile Ikouébé, Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, la réunion a rassemblé des représentants des pays signataires de l'Accord-cadre ainsi que des fonctionnaires de haut rang de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et de la MONUSCO. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) n'a pas pu assister à la réunion.

La réunion du Comité a été précédée par une session de travail du Mécanisme de suivi pour le rapatriement, la quatrième du genre, au cours de laquelle les participants ont examiné les progrès réalisés dans le rapatriement des combattants des FDLR et de l'ex-M23. Après avoir pris note des récents développements politiques dans la région, y compris les élections en République démocratique du Congo (RDC) et le lancement du dialogue en République centrafricaine dans le cadre de l'Initiative africaine à Khartoum, le Comité a examiné les points suivants et conclu ce qui suit :

Faire face à la menace posée par les groupes armés illégaux : une stratégie régionale

1. Le Comité s'est dit préoccupé par la poursuite des activités des groupes armés dans la région, en particulier des Forces démocratiques alliées (ADF).
2. Le Comité a pris note des efforts déployés par la CIRGL et les pays contributeurs en vue de la pleine mise en service du Mécanisme conjoint de suivi (MCS) sur les ADF et a invité les pays contributeurs à désigner du personnel qui sera affecté audit mécanisme et à transférer effectivement à celui-ci leurs contributions.
3. Le Comité a déterminé, ainsi que l'avait demandé le Mécanisme à sa neuvième réunion, des mesures supplémentaires destinées à appuyer le renforcement des mécanismes existants de la CIRGL, notamment le Mécanisme conjoint de suivi. Dans ce cadre, la CIRGL, le Bureau de l'Envoyé spécial de l'ONU pour la région des Grands Lacs (le « Bureau de l'Envoyé spécial ») et les pays contribuant au Mécanisme conjoint de suivi procéderont à une évaluation conjointe les 11 et 12 février 2019.
4. Le Comité s'est félicité de ce que la CIRGL et le Bureau de l'Envoyé spécial comptent organiser dès que possible un atelier de renforcement des capacités pour le Mécanisme conjoint de vérification élargi (le « MCV élargi »).
5. Le Comité a salué les activités de coopération bilatérale menées entre la RDC et le Rwanda et entre la RDC et l'Ouganda en vue de traiter et de régler d'un commun accord les questions de sécurité transfrontalières. Il a préconisé que des arrangements bilatéraux similaires soient instaurés entre le Rwanda et le Burundi.
6. Le Comité a accueilli avec intérêt les consultations menées par le Bureau de l'Envoyé spécial et la CIRGL sur les initiatives de renforcement de la confiance, y compris l'organisation d'une réunion entre les services de sécurité des principaux pays concernés pour examiner la situation en matière de

sécurité dans la région et améliorer l'échange d'informations sur les forces négatives au plus tard en mars 2019.

7. Le Comité a déploré le décès prématuré, le 20 janvier, de l'expert rwandais assigné au MCV élargi, le lieutenant-colonel Pascal Hakizimana, et a exprimé ses condoléances au Gouvernement rwandais et à la CIRGL.

Rapatriement des ex-combattants et des membres de leur famille

8. Le Comité a salué le fait que la RDC ait mis en œuvre la décision tendant à fermer les camps de transit des FDLR dans l'est de la RDC et le rapatriement qui s'en est suivi de 1 634 combattants désarmés des FDLR et membres de leur famille en novembre 2018 à la faveur d'accords bilatéraux entre la RDC et le Rwanda. Il a rappelé les progrès accomplis dans le rapatriement des combattants désarmés dans le cadre du Mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés (le « Mécanisme de rapatriement »), dont 40 membres désarmés des FDLR et membres de leur famille ainsi que 14 ex-combattants du M23. Il a félicité la RDC, le Rwanda, l'Ouganda et le Mécanisme de rapatriement des efforts de coopération qu'ils ont menés pour donner suite à la décision adoptée par le Mécanisme à sa huitième réunion.

9. Le Comité a pris note des conclusions de la quatrième réunion du Mécanisme de rapatriement, y compris le calendrier suivant : mission de vérification et de rapatriement en Ouganda du 14 au 16 février ; mission de vérification et de rapatriement au Rwanda du 18 au 20 février ; et mission de suivi des membres des FDLR rapatriés au Rwanda les 20 et 21 février.

10. Le Comité a pris acte du rapport présenté par la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration (RDRC) sur le processus de réinsertion et de réintégration des anciens membres des FDLR depuis novembre 2018. Estimant qu'il importe d'assurer la réintégration effective des ex-combattants des FDLR, il a recommandé que le Mécanisme de rapatriement saisisse l'occasion de sa visite au Rwanda pour consulter le Gouvernement rwandais concernant l'appui qui pourrait être nécessaire pour faciliter davantage la réintégration.

11. Le Comité a engagé les Gouvernements de l'Ouganda, de la RDC et du Rwanda à continuer de coopérer de façon à conclure le rapatriement des membres de l'ex-M23 présents en Ouganda et au Rwanda. Il est convenu que le Mécanisme de rapatriement devrait poursuivre ses travaux, notamment contrôler le processus de réintégration.

12. Le Mécanisme de rapatriement présentera un rapport sur les activités susmentionnées, que le Comité pourra examiner à sa prochaine réunion.

Processus électoraux et dialogues

13. Concernant la RDC, le Comité a salué le peuple congolais pour le déroulement pacifique des élections. Il a félicité S. E. M. Félix Tshisekedi pour son accession aux fonctions de Président de la République. Notant que la stabilité en RDC est essentielle à la stabilité de la région, le Comité a engagé les acteurs politiques à œuvrer pour le consensus et l'union nationale pour la promotion de la paix et du développement dans tout le pays.

14. Passant en revue l'évolution de la situation au Burundi, le Comité a souligné qu'il importait de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer un processus politique pacifique et inclusif en prévision des élections de 2020, dans le plein respect de la lettre et de l'esprit de l'Accord d'Arusha de 2000. Il a également préconisé que des mesures soient prises pour assurer des relations de bon

voisinage afin de favoriser la coopération et l'intégration régionales, lesquelles sont essentielles à l'amélioration des conditions socioéconomiques dans le pays.

15. En ce qui concerne l'évolution de la situation en République centrafricaine, le Comité a salué le fait que les pourparlers entre le Gouvernement et les groupes armés aient repris le 24 janvier à Khartoum. Il a constaté avec préoccupation la précarité de la situation humanitaire qui prévaut actuellement et a préconisé qu'un plus grand appui financier soit apporté en faveur de l'action humanitaire.

16. En ce qui concerne le Soudan du Sud, le Comité a salué les progrès effectués dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Il a souligné qu'il importait que toutes les parties honorent pleinement les engagements qu'elles ont pris au titre de l'Accord et a exhorté toutes celles qui n'avaient pas encore signé l'Accord à le faire avec l'appui soutenu des partenaires.

Promotion de l'intégration économique et de la prospérité partagée

17. Le Comité a fait observer qu'il importait d'adopter une approche plus politique et stratégique de l'intégration économique régionale, qui devrait en priorité promouvoir les ressources naturelles en tant que moteur de la prospérité partagée.

18. Le Comité a pris note des efforts déployés par la CIRGL et le Bureau de l'Envoyé spécial en collaboration avec le Gouvernement rwandais pour préparer la deuxième Conférence sur l'investissement du secteur privé. Il a préconisé qu'une réunion du Comité de planification soit convoquée d'ici à la fin du mois de mars et que l'Assemblée générale du Forum du secteur privé se tienne d'ici à la fin du mois d'avril 2019 pour accélérer les préparatifs et définir une stratégie de mobilisation de fonds. Il est convenu qu'il fallait, dans le cadre des préparatifs de la deuxième Conférence sur l'investissement du secteur privé, créer une équipe spéciale chargée d'identifier et d'accélérer les projets d'infrastructures transfrontaliers prioritaires.

19. Le Comité a prié la CIRGL et le Bureau de l'Envoyé spécial d'entreprendre des activités destinées à mettre en œuvre les recommandations issues des consultations régionales tenues en juillet 2016 entre parties prenantes et experts, notamment d'établir un dialogue entre les principaux pays de transit et de destination de l'or provenant de RDC en sorte que les normes internationales soient mieux respectées.

20. Le Comité a pris note de la requête formulée par l'Ouganda pour un appui aux initiatives en cours de démarcation des frontières et a prié l'Union africaine, l'ONU et les partenaires de contribuer à la mobilisation de ressources.

Deuxième rapport d'activité de l'Accord-cadre

21. Le Comité a estimé que le deuxième rapport d'activité, qui sera soumis à la dixième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, devrait évaluer les réalisations et les difficultés ainsi que les enseignements tirés de l'action menée pour promouvoir la mise en œuvre de l'Accord-cadre et, partant, formuler des recommandations sur les moyens de produire en temps utile des résultats concrets au regard des principaux engagements énoncés dans l'Accord-cadre.

22. Le Comité a prié le secrétariat conjoint d'élaborer un projet de rapport d'activité, de préférence avec le concours d'un consultant externe. L'avant-projet doit être soumis pour examen à la vingt-quatrième réunion du Comité.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

23. Le Comité a remercié Mme Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, de l'exposé qu'elle a présenté sur la situation des enfants touchés par les conflits armés dans la région.

24. Le Comité a réaffirmé qu'il était résolu à relancer l'initiative de 2013 de la CIRGL « Zéro enfant soldat dans la région des Grands Lacs » et a engagé la CIRGL à définir une stratégie régionale à cet égard. Il s'est engagé à continuer de collaborer avec le Bureau de la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, notamment en ce qui concerne les stratégies régionales de prévention prévues dans la résolution 2427 (2018) du Conseil de sécurité.

Prochaine réunion du Comité

25. Le Comité a décidé de tenir sa vingt-quatrième réunion en mai en Ouganda et sa vingt-cinquième réunion en septembre en RDC.